



Union des associations patronales du second œuvre romand

## **COMMUNIQUE**

### **Les salaires des travailleurs du second œuvre romand maintenus à un haut niveau**

Les patrons du second œuvre romand de la construction ont rencontré les syndicats signataires de la CCT valable jusqu'en fin 2022 et ont décidé, faute de n'avoir pu accéder aux désirs d'augmentation de salaire exprimés par les syndicats, de garantir aux travailleurs les conditions de travail favorables et les salaires actuels, parmi les plus élevés de Suisse dans le secteur du bâtiment.

En effet, bien que les volumes de travail soient dans l'ensemble satisfaisants, les difficultés rencontrées dans le second œuvre du bâtiment sont nombreuses. A la problématique liée au respect des mesures d'hygiène et de distanciation ainsi qu'au coût des RHT liés au COVID, sont venues se greffer l'importante augmentation du prix des matériaux (jusqu'à 50 % et plus), et les délais de livraison pénalisants, notamment du bois, de l'aluminium, de l'isolation, ...

Ces facteurs ont eu une très grande influence sur les marges bénéficiaires des entreprises. Finalement sans remettre en question les conditions de travail favorables actuelles, les engagements pris dans le cadre de la convention collective de travail du second œuvre 2019-2022 sont intégralement respectés.

Le patronat du second œuvre romand de la construction a également discuté d'avenir et a d'ores et déjà manifesté sa volonté de poursuivre le partenariat social avec les syndicats qui a apporté sérénité, paix du travail et d'excellentes conditions de travail dans les différentes professions rattachées à la CCT.

### **UNION DES ASSOCIATIONS PATRONALES DU SECOND ŒUVRE ROMAND (UAP-SOR)**

L'union des associations patronales du second œuvre romand regroupe 35 associations professionnelles de tous les cantons romands (FR, GE, NE, JU, JU-BE, VD, VS) et des multiples professions du second œuvre (menuiserie-ébénisterie-charpente-plâtrerie-peinture-vitrierie-carrelage-isolation-asphaltage-étanchéité-marbrerie-revêtements de sols-travaux spéciaux). Plus de 6'000 entreprises et 25'000 travailleurs de Suisse romande sont au bénéfice de cette convention collective de travail.